



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prévention

Question au Gouvernement n° 2239

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le garde des sceaux, les médias se font régulièrement l'écho d'incidents, d'actes de vandalisme, de dégradation de biens, privés comme publics, voire d'agressions. Ce phénomène de société prend de l'ampleur et conforte nos concitoyens dans un double sentiment d'insécurité et d'impunité. Cette délinquance dégrade la qualité de vie de nos administrés: il est de notre devoir d'élus de la prévenir et il est de la compétence de la justice de la traiter.

Malgré les politiques d'insertion des personnes en difficultés menées sur le terrain par les élus locaux, force est de constater que ces efforts - et ceux des contribuables - ne sont pas toujours compris, et surtout pas respectés par une minorité.

Les témoignages de soutien que j'ai reçus lors des regrettables incidents survenus dans un quartier de ma commune, à Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, traduisent sans nul doute le malaise ressenti par une grande partie de la population et le désarroi des élus locaux face à la montée de la délinquance, notamment juvénile.

Dans le cadre du pacte de relance pour la ville, il est prévu de créer cinquante unités à encadrement éducatif renforcé qui s'adressent aux mineurs multirécidivistes; à ce jour, quatorze de ces unités ont été mises en place. Pourriez-vous dresser le premier bilan de l'application de ce dispositif ? Envisagez-vous de le compléter par d'autres mesures ? Je pense plus particulièrement à l'élargissement du champ d'application des travaux d'intérêt général, peine de substitution qui permettra aux délinquants, mineurs ou pas, de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de leurs conséquences, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui si l'on en juge par la répétition de leurs agissements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous avez eu raison d'insister sur ce problème, qui est certainement l'un des plus importants pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Je confirme que quatorze unités à encadrement éducatif renforcé ont été progressivement mises en place entre septembre et décembre derniers. L'expérience est très récente et je ne peux donc donner que quelques indications.

Il s'agit d'unités dans lesquelles les magistrats pour enfants placent des mineurs délinquants, souvent au sortir de la prison. Chaque unité comprend cinq à six mineurs, qui y restent de deux à cinq mois et sont soumis à un programme d'activité intensif: sport, travail, activités collectives.

Une centaine de mineurs dont 90 % de sexe masculin ont bénéficié de la création des quatorze unités ouvertes depuis le mois de septembre.

Le passage de ces jeunes par une UEER a permis dans une large majorité de cas de les affecter ensuite à d'autres structures éducatives, leur permettant ainsi d'envisager un parcours éducatif qui aurait été sinon impossible. On peut donc d'ores et déjà affirmer que les objectifs visés par cette formule étaient pertinents.

Le dispositif s'adresse à des mineurs particulièrement difficiles, qui échappent à tout contrôle. Elle consiste à les soumettre à nouveau à un rythme de vie et de travail. Il faut, comme vous le suggérez, poursuivre l'expérience. Il y aura vingt unités à la fin de l'année 1997 et quarante au total à la fin de l'année 1998, ce qui permettra

d'accueillir 1 000 mineurs environ l'année prochaine.

Parallèlement, il faut bien entendu continuer à améliorer la procédure pénale. C'est ce que nous avons fait avec la comparution rapprochée, mais le travail d'intérêt général, vous avez eu raison de le souligner, a lui aussi son importance, et le développement de la réparation pénale est également très efficace pour les jeunes.

Je sais que les élus locaux sont très engagés dans cette politique; nous voulons travailler avec eux, ainsi qu'avec les maires et les conseillers généraux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le garde des sceaux, les médias se font régulièrement l'écho d'incidents, d'actes de vandalisme, de dégradation de biens, privés comme publics, voire d'agressions. Ce phénomène de société prend de l'ampleur et conforte nos concitoyens dans un double sentiment d'insécurité et d'impunité. Cette délinquance dégrade la qualité de vie de nos administrés: il est de notre devoir d'élus de la prévenir et il est de la compétence de la justice de la traiter.

Malgré les politiques d'insertion des personnes en difficultés menées sur le terrain par les élus locaux, force est de constater que ces efforts - et ceux des contribuables - ne sont pas toujours compris, et surtout pas respectés par une minorité.

Les témoignages de soutien que j'ai reçus lors des regrettables incidents survenus dans un quartier de ma commune, à Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, traduisent sans nul doute le malaise ressenti par une grande partie de la population et le désarroi des élus locaux face à la montée de la délinquance, notamment juvénile.

Dans le cadre du pacte de relance pour la ville, il est prévu de créer cinquante unités à encadrement éducatif renforcé qui s'adressent aux mineurs multirécidivistes; à ce jour, quatorze de ces unités ont été mises en place. Pourriez-vous dresser le premier bilan de l'application de ce dispositif ? Envisagez-vous de le compléter par d'autres mesures ? Je pense plus particulièrement à l'élargissement du champ d'application des travaux d'intérêt général, peine de substitution qui permettra aux délinquants, mineurs ou pas, de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de leurs conséquences, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui si l'on en juge par la répétition de leurs agissements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous avez eu raison d'insister sur ce problème, qui est certainement l'un des plus importants pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Je confirme que quatorze unités à encadrement éducatif renforcé ont été progressivement mises en place entre septembre et décembre derniers. L'expérience est très récente et je ne peux donc donner que quelques indications.

Il s'agit d'unités dans lesquelles les magistrats pour enfants placent des mineurs délinquants, souvent au sortir de la prison. Chaque unité comprend cinq à six mineurs, qui y restent de deux à cinq mois et sont soumis à un programme d'activité intensif: sport, travail, activités collectives.

Une centaine de mineurs dont 90 % de sexe masculin ont bénéficié de la création des quatorze unités ouvertes depuis le mois de septembre.

Le passage de ces jeunes par une UEER a permis dans une large majorité de cas de les affecter ensuite à d'autres structures éducatives, leur permettant ainsi d'envisager un parcours éducatif qui aurait été sinon impossible. On peut donc d'ores et déjà affirmer que les objectifs visés par cette formule étaient pertinents.

Le dispositif s'adresse à des mineurs particulièrement difficiles, qui échappent à tout contrôle. Elle consiste à les soumettre à nouveau à un rythme de vie et de travail. Il faut, comme vous le suggérez, poursuivre l'expérience. Il y aura vingt unités à la fin de l'année 1997 et quarante au total à la fin de l'année 1998, ce qui permettra d'accueillir 1 000 mineurs environ l'année prochaine.

Parallèlement, il faut bien entendu continuer à améliorer la procédure pénale. C'est ce que nous avons fait avec la comparution rapprochée, mais le travail d'intérêt général, vous avez eu raison de le souligner, a lui aussi son importance, et le développement de la réparation pénale est également très efficace pour les jeunes.

Je sais que les élus locaux sont très engagés dans cette politique; nous voulons travailler avec eux, ainsi qu'avec les maires et les conseillers généraux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2239

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1997, page 1127

Réponse publiée le : 20 février 1997, page 1127

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 février 1997